DP-2023-05 – ACCORD D'ATELIER NATIONAL POUR LA VENTE EN LIGNE DE PRODUITS ÉLECTRIQUES NON AUTORISÉS MODIFICATION N° 001

La présente modification est proposée en vue de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 12 juin 2023. Toutes les autres conditions demeurent les mêmes.

Changements à l'appel d'offres

À la page 1, supprimer : Les propositions doivent parvenir au CCN avant 16 h, heure avancée de l'Est, le jeudi 25 mai 2023. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant la date et l'heure de clôture de la période de soumission. Les propositions reçues après 16 h seront refusées; elles seront retournées à l'expéditrice ou expéditeur non décachetées.

À la page 1, remplacer le texte par : Les propositions doivent parvenir au CCN avant 16 h, heure avancée de l'Est, le lundi 12 juin 2023. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant la date et l'heure de clôture de la période de soumission. Les propositions reçues après 16 h seront refusées; elles seront retournées à l'expéditrice ou expéditeur non décachetées.